

mention Information et communication

RNCP18090 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	320
Code(s) ROME	E1103, E1106, K1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Stendhal Grenoble III

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités exercées par les diplômés sont :

- Participation à la conception, au suivi, à l'évaluation ou à l'audit de stratégies de communication interne et/ou externe dans l'organisation ou pour une entreprise cliente.
- Participation à la conception et à la réalisation de dispositifs, d'outils et de supports de communication.
- Animation du travail en équipe et en réseaux, à l'interne ou/et à l'externe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir les contenus des messages, avec un langage et un style adaptés
- Proposer les moyens et choisir les supports de communication
- Vérifier et sélectionner les informations pertinentes et actualisées relatives à la vie de l'entreprise ou de l'organisation, pour les diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur
- Etablir et gérer les contacts avec les interlocuteurs de l'entreprise (internes, externes) et les médias (journalistes...)
- Négocier avec les prestataires et les fournisseurs et suivre les productions de documents.
- Organiser et gérer les activités matérielles, les dossiers administratifs (fichier de relations...) et budgétaires des actions de communication
- Utiliser les techniques spécifiques selon les besoins : mise en page, PAO, graphisme, design numérique, écriture journalistique.
- Elaborer et recueillir un corpus, avec toutes les informations et les autorisations nécessaires,
- Chercher, référencer et exploiter les informations recueillies, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives,
- Planifier et réaliser un travail collectif,
- Construire et développer un argumentaire,
- Présenter, rendre compte oralement ou par écrit de travaux scientifiques en adoptant une démarche critique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans le cadre d'une insertion professionnelle directe, les titulaires d'une Licence Information communication peuvent travailler dans les secteurs de la communication, de l'information, des relations publiques, au sein d'entreprises, d'agences de communication, de sociétés de service, d'organismes culturels, de collectivités territoriales, d'associations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans le cadre d'une insertion professionnelle directe, les métiers exercés peuvent être :

- Assistant de communication
- Assistant de relations publiques
- Adjoint au responsable de conception événementielle
- Webmaster

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 464 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 254
Jugés difficiles à recruter	23 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 du code de l'Education), 30% de professionnels et 70% d'enseignants

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury de VAE composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels (article L613-4 du code de l'Education).

2 enseignants titulaires (dont le Président de la Commission VAE), un représentant des professionnels, le correspondant VAE de l'UFR

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18090/>